

CHAM

Classes à Horaires Aménagés Musique



ÉCOLE DE MUSIQUE
VINCENT D'INDY

CHAM

Qu'est-ce qu'une Classe à Horaires Aménagés Musique ?

Le cursus CHAM entre dans un schéma éducatif établi par le ministère de l'éducation nationale. Les cours de musique sont inclus dans l'emploi du temps établi par le collège et donnent lieu à une évaluation semestrielle et à des appréciations portées au bulletin scolaire au même titre que les autres matières.

Le collège Louis Lachenal (CLL) et l'Ecole de Musique Vincent d'Indy (VDI) sont partenaires pour la mise en place et le suivi de ces classes. Elles sont ouvertes à tous les élèves qui manifestent un intérêt et une motivation renforcés pour la musique sous toutes ses formes. L'entrée en CHAM se fait en 6ème afin de ne pas perdre la notion du cursus et le suivi du cycle d'enseignement.

Qui peut postuler pour les CHAM ?

Pour postuler en CHAM, il n'y a pas de condition de niveau. Les débutants comme les musiciens confirmés peuvent se présenter à l'entretien d'admission. Les seuls prérequis sont la motivation, l'amour de la musique, la curiosité musicale et l'engagement, sur 4 ans, de fournir un travail personnel assidu et continu sur l'instrument choisi ou de sa voix.

Comment intégrer les CHAM ?

Une commission d'admission reçoit les candidats à l'affectation des classes à horaires aménagées musique par le biais d'un entretien au cours duquel ils seront évalués sur leurs aptitudes rythmique, d'écoute, et de lecture (pour les non débutants). Il leur sera également demandé de chanter a cappella un court extrait d'une chanson de leurs choix.

Chaque candidat devra faire preuve de sa motivation et expliquer, par écrit, préalablement à son entretien, pourquoi il souhaite intégrer les classes à horaires aménagées musique.

Combien ça coûte ?

Le coût du nouveau cursus CHAM s'élève à 365€* ainsi que 35€ de frais d'inscription par an. Ce tarif inclut 45 min de cours instrumental à deux, 1h de formation musicale, et 1h d'atelier. Les élèves seront également régulièrement sollicités pour participer aux différents événements et concerts de l'école. La participation à 2 concerts par an minimum est obligatoire.

*Pour les élèves habitants les communes de St Bonnet, St Laurent et Colombier Saugnieu. Pour les autres communes le prix s'élève à 780€

C O N T E N U

Analyse et Création - 1 heure - CLL

Chorale - 1 heure - CLL

Instrument - 45 minutes à deux - VDI

Formation Musicale - 1 heure - CLL

Atelier - 1 heure - VDI

Batucada - 1 heure - CLL
(sous réserve d'obtention de subvention)

Le nombre de places par instrument étant limité, il faudra formuler trois souhaits d'instruments (un par groupe) en précisant l'ordre de préférence

GROUPE des SOUFFLANTS

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone
Trompette
Trombone

GROUPE des PERCUSSIONS

Batterie
Percussions

GROUPE des CORDES

Violon
Alto
Violoncelle
Guitare
Basse
Piano / Orgue
Chant

I N S T R U M E N T

LIEUX D'ENSEIGNEMENTS

COLLEGE LOUIS LACHENAL

Rue du Plâtre
69720 Saint Laurent de Mure
www.collegelouislachenal.fr

ECOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY

Batiment "Le Cercle"
1 rue des Muguets
69720 Saint Laurent de Mure
www.vincentdindy.fr

ANNEXE - SAINT LAURENT DE MURE

Batiment "Le Cercle"
1 rue des Muguets
69720 Saint Laurent de Mure

ANNEXE - SAINT BONNET DE MURE

Cours de la Ferme
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 Saint Bonnet de Mure

ÉCOLE DE MUSIQUE
VINCENT D'INDY

www.facebook.com/ecoledemusiqueVDI
<https://www.instagram.com/vincentdindy69/?hl=fr>